



C.C.A.S. Commune de JOSSE

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS **DU 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué le vingt-trois avril deux mille vingt-six s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : FERRANDIS Christelle, BOIRON Anita, DENIS Jean-Michel, FERAUDET Edith, JEGUN Annie, LACAZE Jean-Yves, MICHEL Béatrice, PICART Nicole, SAINT JEAN Céleste, THUILLIER Florence

Absents excusés : DUBERTRAND Sylvie (a donné pouvoir à FERRANDIS Christelle), JOAQUIM BRAS Valérie (a donné pouvoir à LACAZE Jean-Yves), PAIS Murielle, SAINT JEAN Céleste (a donné pouvoir à JEGUN Annie).

Date de la convocation : 23.04.2026

Date d'affichage : 23.04.2026

Secrétaire de séance : L'assemblée désigne Annie JEGUN comme secrétaire de séance.

1- Installation du Conseil d'Administration

Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans le domaine de l'aide sociale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire. Sa compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune. Il dispose d'un budget autonome.

Madame le Maire explique qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, le nombre des membres du Conseil d'Administration a été fixé, hors Président, à 12, étant précisé : 6 membres élus par le Conseil Municipal (Sylvie DUBERTRAND, Annie JEGUN, Valérie JOAQUIM BRAS, Jean-Yves LACAZE, Murielle PAIS et Céleste SAINT JEAN), et 6 membres nommés par le Maire.

Les membres nommés doivent appartenir à plusieurs catégories : associations de personnes âgées et de retraités, associations de personnes handicapées, associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, Union départementale des associations familiales (UDAF). Madame le Maire précise que sur la commune, il n'a pas été possible de nommer quelqu'un en lien avec l'UDAF.

Les représentants de la société civile ont été nommés par un arrêté du Maire du 13 avril 2026 (Anita BOIRON, Jean-Michel DENIS, Edith FERAUDET, Béatrice MICHEL, Nicole PICART et Florence THUILLIER).

2- Election à la vice-présidence

Madame la Présidente propose à l'assemblée la candidature de Madame Annie JEGUN à la fonction de vice-présidente et demande si d'autres personnes sont candidates à cette fonction, Mme JEGUN étant seule candidate, il est ensuite procédé au vote.

À l'unanimité des membres présents et représentés,
Madame Annie JEGUN est élue à la fonction de vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

3- Approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à la majorité (1 abstention).

4- Approbation du compte financier unique 2025

Madame la Présidente s'étant retirée des débats, il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget du CCAS.

COLLECTIVITE JOSSE - CCAS DE JOSSE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	8 000,00	8 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	7 500,00	7 500,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	9 152,49	9 152,49
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	7 350,56	7 350,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	149,44	149,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	1 152,49	1 152,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	1 301,93	1 301,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	1 301,93	1 301,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame la Présidente ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le Compte financier Unique 2025 du budget du CCAS de la commune ;

5- Affectation des résultats 2025

L'assemblée prend connaissance des résultats 2025 du budget du CCAS.

Affectation des résultats – Budget du CCAS de JOSSE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	7 500,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	7 350,56 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	149,44 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	1 152,49 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé (clôture)	1 301,93 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets	0,00 €
Résultat net cumulé		1 301,93 €	

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de..... 1 301,93 €

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

- **Compte 002-Résultat de fonctionnement reporté :** 1 301,93 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,
à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE le report de cet excédent sur l'exercice 2026 ;
AUTORISE les virements de crédits afférents.

6- Présentation et vote du budget primitif 2026

Madame la Présidente invite le Conseil d'Administration du CCAS à se prononcer sur la balance de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
623		002	
Fêtes et cérémonies	3 301,93	Report année 2025	1 301,93
6558		757341	
Autres contributions	4 000,00	Subvention municipale	8 000,00
65134			
Secours d'urgence	0,00		
6562			
Aides	2 000,00		
65748			
Subventions aux associations	-		
Total	9 301,93	Total	9 301,93

DEPENSES

011-Charges à caractère général : 9 301,93€

Le Conseil Municipal approuve le chapitre 011 à l'unanimité.

Total des propositions de dépenses de fonctionnement : 9 301,93€

RECETTES

75- Produits exceptionnels : 8 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve le chapitre 77 à l'unanimité.

002-Résultat de fonctionnement reporté : 1 415,33 €

Le Conseil Municipal approuve le chapitre 002 à l'unanimité.

Total des propositions de recettes de fonctionnement : 9 301,93€

Après avoir entendu les prévisions tant en dépenses qu'en recettes et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration, au terme d'un vote par chapitre,
à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

ADOpte, le budget primitif de l'exercice 2026 soumis à son examen

7- Divers

- **Défibrillateur** : Madame PICART s'interroge au sujet de défibrillateur et demande s'il est en état de fonctionnement et s'il fait l'objet de contrôles réguliers. Une vérification de ces deux points sera faite dans les prochains jours.
Elle suggère que les associations, Présidents et membres volontaires, soient informés ou formés sur la manipulation du défibrillateur. Elle propose également la mise en place d'actions de prévention à destination du public, quelque-soit l'âge.
- **Forum des Associations** : Madame la Présidente souhaite créer un temps fédérateur regroupant les nouveaux jossais, les associations et les entreprises de la commune en remplacement du simple « forum des associations ». Elle souhaite éventuellement profiter de ce temps d'échanges pour présenter certaines actions de prévention ou de sensibilisation aux gestes des premiers secours, avec le concours des pompiers ou de la protection civile.
- **Banque alimentaire** : Suite à de nombreux dysfonctionnements constatés depuis le début de l'année, l'Association « Coup de Pouce » avec l'accord des communes engagées, souhaite solliciter le Président de la Communauté des Communes Maremne Adour Côte Sud pour obtenir la mise à disposition d'un nouveau véhicule frigorifique.
- **Pôle culinaire** : Madame la Présidente évoque la possibilité d'aller visiter les nouveaux locaux du Pôle Culinaire installé à Saint-Geours-de-Maremne. Elle précise aussi que des formations HACCP sont déjà prévues pour les agents de la commune.
- **Mobilité** :
 - **Piste Cyclable** : Madame la Présidente souhaite poursuivre l'aménagement de la piste cyclable jusqu'à Saint-Vincent-de-Tyrosse et précise avoir déjà engagé une réflexion sur ce sujet avec le Président de la Communauté de Communes.
 - **Transports en commun** : Actuellement, il n'existe pas de ligne régulière sur la commune de Josse. Seule possibilité de déplacement, le Yego à la demande à destination de Saint-Vincent-de-Tyrosse, uniquement sur réservation au préalable. Madame la Présidente indique qu'aucun changement n'est envisageable avant le prochain appel d'offre.

Elle suggère d'utiliser le mini bus de la commune (véhicule disposant de 8 places en plus du chauffeur) pour organiser des sorties régulières dès cet été pour conduire des personnes à Saint-Vincent-de-Tyrosse. La mise en place et les modalités sont à réfléchir.

Prochaines réunions :

La prochaine réunion se tiendra le **mardi 2 juin à 18h00**.

Il est déjà envisagé une réunion après l'été (mi-septembre) afin de travailler sur les actions de fin d'année, à savoir le repas des aînés et le cadeau aux anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h25